

LE STUDIUM

Association Régie par la loi du 1er juillet 1901

1 Rue Dupanloup – 45000 ORLEANS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS AU 31/12/2020**



LE STUDIUM

Siège social : 1 RUE DUPANLOUP 45000 ORLEANS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2020

Cabinet COGEP AUDIT

Siège social : 2658 Route d'Orléans, 18230 Saint-Doulchard

Membre de la Compagnie Régionale de **Versailles**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31/12/2020

A l'assemblée générale de l'association LE STUDIUM

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LE STUDIUM relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre entité à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « changement de méthode de présentation » de l'annexe des comptes annuels concernant la première application du règlement ANC 2018-06.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que **les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.**

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'association LE STUDIUM.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures

d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

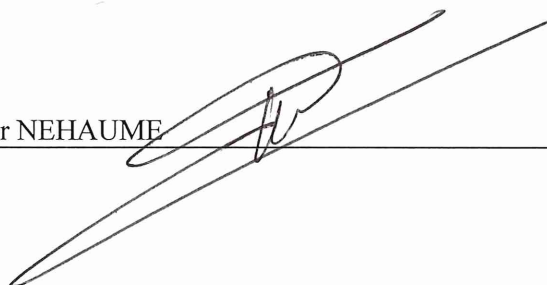
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint-Doulchard, le 04/06/2021

Le commissaire aux comptes

COGEP AUDIT

Olivier NEHAUME



	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits assimilés	927	927		
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acompte				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	36 911	36 524	388	841
Autres immobilisations corporelles	169 587	128 660	40 928	55 020
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Biens reçus par legs / donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	20 725		20 725	24 088
Total I	228 151	166 110	62 040	79 949
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et autres approv.	5 585		5 585	6 408
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	3 338		3 338	15 215
Créances reçues par leg ou donations				
Autres créances	1 525 484		1 525 484	1 601 426
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	446 909		446 909	981 318
Charges constatées d'avance				10 019
Total II	1 981 316		1 981 316	2 614 386
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Prime de remboursement des obligations (IV)				
Ecart de conversion – Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	2 209 467	166 110	2 043 357	2 694 335

	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Première situation nette établie		
Fonds statutaires		
Dotations non consommables		
Autres fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires avec droit de reprise		
Autres fonds propres avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	529 537	356 096
Excédent ou déficit de l'exercice	356 614	173 441
Situation nette (sous-total)	886 152	529 537
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires (commodat)		
Total I	886 152	529 537
FONDS REPORTEES ET DEDIEES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	243 215	812 301
Total II	243 215	812 301
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total III		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses	13 730	20 280
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	92 008	133 821
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	147 598	144 597
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance	660 654	1 053 799
Total IV	913 990	1 352 497
Ecarts de conversion – Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	2 043 357	2 694 335

	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	435	405
Ventes de biens et de services	30 273	79 915
Ventes de biens		
Ventes de prestations services	30 273	79 915
Produits de tiers financeurs	1 941 090	2 075 338
Concours publics et subventions d'exploitation	1 941 090	2 075 338
Vts des fondateurs ou conso. de la dot. consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Contributions financières		
Repr. / amort., dépréc., prov. et transferts de charges	93 275	94 076
Utilisation des fonds dédiés	812 301	1 391 447
Autres produits	1	2
Total I	2 877 374	3 641 184
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes	271 861	532 944
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	119 799	122 264
Salaires et traitements	1 146 374	1 217 669
Charges sociales	514 034	547 970
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	16 386	16 409
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	243 215	812 301
Autres charges	215 329	222 661
Total II	2 526 998	3 472 218
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I–II)	350 376	168 965
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immob.		
Autres intérêts et produits assimilés	221	389
Repr./ provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets / cessions de valeurs mob. de placement		
Total III	221	389
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amort., aux dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assilées		
Différences négatives de change		
Chges nettes / cessions de valeurs mob. de placement		
Total IV		
2. RESULTAT FINANCIER (III–IV)	221	389
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I–II+III–IV)	350 597	169 354
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	7 049	4 087
Sur opérations en capital		
Reprises provisions, dép., et transferts de charge		

	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois
Total V	7 049	4 087
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	1 032	
Sur opérations en capital		
Dot. amortissements, aux dépréciations et provisions		
Total VI	1 032	
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	6 017	4 087
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	2 884 644	3 645 659
Total des charges ((II + IV + VI + VII + VIII))	2 528 030	3 472 218
EXCEDENT OU DEFICIT	356 614	173 441
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite		
Personnel bénévole		
TOTAL		

Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture**Evènements principaux de l'exercice****Crise sanitaire**

La crise sanitaire liée au COVID 19 et la promulgation de l'Etat d'urgence sanitaire par la Loi n°2020-290 du 23 mars 2020 ne constituent pas des évènements conduisant l'entité à remettre en cause le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation pour l'établissement des comptes annuels clos au 31/12/2020.

Faits caractéristiques postérieurs à la clôture

La pandémie de COVID 19 se poursuit en 2021. L'association met en place les mesures pour garantir la continuité d'exploitation.

Description de l'objet social, des missions sociales et des moyens de l'entité

Objet social

LE STUDIUM, association régie par la loi du 1er juillet 1901, est une agence régionale d'envergure internationale dont l'objectif est de créer, en région Centre-Val de Loire, une dynamique pour la communauté scientifique qui englobe les acteurs publics et privés de la recherche.

LE STUDIUM accueille des chercheurs étrangers confirmés pour des séjours de 12 mois et les met à disposition des laboratoires publics ou privés de la région. En parallèle, LE STUDIUM propose une animation scientifique qui favorise les échanges transdisciplinaires entre les communautés scientifiques régionale et internationale et contribue ainsi à la construction du capital humain pour la recherche, le développement et l'innovation.

Missions sociales

L'association, dans la limite de ses moyens, s'assigne pour buts :

- de susciter et d'organiser, autour de projets scientifiques et de programmes de recherches publics et privés, le recrutement et la venue de chercheurs internationaux confirmés ;
- de contribuer, par ces recrutements temporaires, par l'organisation de manifestations liées à leur présence et par l'inscription dans une démarche internationale, au rayonnement scientifique de la région Centre-Val de Loire ;
- de favoriser l'émergence d'idées, de concepts nouveaux et le développement d'interfaces scientifiques entre acteurs de la recherche en région Centre-Val de Loire, en Europe et à l'international ;
- d'associer le milieu économique et culturel à cette démarche ;
- d'être à l'écoute des besoins de ses membres et de développer des actions y répondant ;
- d'organiser un accueil de qualité pour des chercheurs internationaux et leurs familles.

Moyens mis en œuvre et ressources

L'association effectue toutes opérations de nature à lui permettre de réaliser et de développer les missions entrant dans son objet. Notamment, dans la limite de ses moyens, elle :

- suscite et sélectionne des thématiques de recherche ;
- sélectionne les candidats chercheurs associés étrangers ;
- attribue ou facilite l'accès à des financements temporaires ;
- procède à un suivi des activités scientifiques de ces chercheurs ;
- organise des manifestations scientifiques et s'autorise toutes publications, communications et mise en valeur de ses actions scientifiques ;
- collecte des fonds, les gère et décide de leur attribution ;
- signe tout contrat et convention avec ses partenaires afin de formaliser leurs relations ;
- s'assure le concours permanent ou temporaire d'enseignants-chercheurs, de chercheurs et de personnalités appartenant tant au secteur public que privé, et ce dans le respect des procédures en vigueur chez leurs employeurs respectifs ;
- s'autorise à agir comme gestionnaire de contrats européens ;
- recrute en tant que de besoin du personnel.

Les ressources de l'association comprennent notamment :

- les subventions,
- les ressources de toute nature (dont les personnels mis à disposition ou détachés) et de toute origine des organismes publics ou privés, sous réserve que la destination de ces ressources se situe dans les limites précises de l'objet social de l'association,
- les sommes perçues en contrepartie des prestations fournies par l'association,
- les cotisations des membres,
- les intérêts et revenus de ses biens,
- les dons et legs,
- toute autre ressource autorisée par les textes législatifs et réglementaires.

Règles générales

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2020 par les dirigeants de l'association.

Méthode générale

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de commerce et du plan comptable général.

Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Changement de méthode de présentation

La première application du règlement ANC n°2018-06 constitue un changement de méthode comptable.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent ne sont pas modifiés. En effet aucun texte n'a autorisé une présentation avec effet rétroactif du bilan et du compte de résultat comme si le règlement ANC n°2018-06 avait été appliqué dans les comptes dès l'ouverture de l'exercice précédent.

Aucun changement n'a trouvé à s'appliquer rétrospectivement.

Il n'y a pas d'impact à l'ouverture de l'exercice.

Comparabilité des comptes à la clôture de l'exercice, première application du règlement ANC n°2018-06

Nous vous indiquons la comparaison avec l'exercice précédent des montants des postes du bilan et du compte de résultat de l'exercice, impactés par le changement de réglementation comptable,

– Actif : néant

– Passif : néant

– Compte de résultat :

Les éléments figurant en 2019 dans la rubrique « engagements à réaliser » pour un montant de 812 301€ figurent au niveau de l'exploitation dans la rubrique « report en fonds dédiés » pour un montant de 243 215€ en 2020.

Les éléments figurant en 2019 dans la rubrique « report des ressources non utilisées » pour un montant de 1 391 447€ figurent au niveau de l'exploitation dans la rubrique « utilisation des fonds dédiés » pour un montant de 812 301€ en 2020.

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC n°2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Méthode d'amortissement

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remise et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition après déduction des rabais, remise et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 3 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	927			927
Immobilisations incorporelles	927			927
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	43 629		6 718	36 911
– Installations générales, agencements aménagements divers	117 140	1 396		118 535
– Matériel de transport	20 721			20 721
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	28 491	1 840		30 331
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	209 981	3 236	6 718	206 499
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations				
– Autres titres immobilisés				
– Prêts et autres immobilisations financières	24 088	2 430	5 793	20 725
Immobilisations financières	24 088	2 430	5 793	20 725
ACTIF IMMOBILISE	234 996	5 666	12 511	228 151

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	927			927
Immobilisations incorporelles	927			927
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	42 788	453	6 718	36 524
– Installations générales, agencements aménagements divers	73 802	12 965		86 766
– Matériel de transport	13 721	2 644		16 365
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	23 809	1 720		25 528
– Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	154 119	17 782	6 718	165 183
ACTIF IMMOBILISE	155 046	17 782	6 718	166 110

Etat des créances

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	20 725		20 725
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	3 338	3 338	
Autres	1 525 484	1 525 484	
Charges constatées d'avance			
Total	1 549 547	1 528 822	20 725
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients – factures à établir	2 848
Fournisseurs – rrr à obtenir	486
Etat – produits recevoir	2 000
Total	5 334

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	À la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à Nouveau	356 096	173 441			529 537
Excédent ou déficit de l'exercice	173 441	-173 441	356 614		356 614
Situation nette	529 537		356 614		886 152
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
TOTAL	529 537		356 614		886 152

Etat des dettes

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	13 730	13 730		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	92 008	92 008		
Dettes fiscales et sociales	147 598	147 598		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance	660 654	660 654		
Total	913 990	913 990		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournis.fact.non parvenue	86 859
Conges a payer	28 535
Personnel – autres charges à payer	11 600
Org.soc. ch./conges payes	16 214
Charges sociales – charges à payer	13 767
Total	156 974

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Prod.constates d avance	660 654		
Total	660 654		

Tableau de suivi des fonds dédiés

Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Subventions de l'exercice	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
				Montant global	Dont rembour- sements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation								
COFUND PG	163 256	163 256	219 896	284 350	-	-	98 802	-
PIVOTS	85 376	85 376	87 156	146 629	-	-	25 903	-
BIOMEDICAMENTS	152 582	152 582	189 543	315 028	-	-	27 097	-
LAVOISIER	327 389	327 389	66 417	361 527	-	-	32 279	-
COSMETOSCIENCES	- 27 873	- 27 873	128 317	100 444	-	-	-	-
IPAT	111 571	111 571	26 261	134 448	-	-	3 384	-
BIOMEDICAMENTS CVL	-	-	16 250	-	-	-	16 250	-
COSMETOSCIENCES CVL	-	-	39 500	-	-	-	39 500	-
Contributions financières d'autres organismes								
Ressources liées à la générosité du public								
TOTAL	812 301	812 301	773 340	1 342 426	-	-	243 215	-